- M. Trudeau: Dois-je comprendre que le chef du parti conservateur propose que le débat dure une journée?
- M. Clark: C'est la règle. Qu'en dites-vous? Pouvez-vous promettre autre chose?
- Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je suis sûre que le très honorable premier ministre, pas plus qu'un autre député à qui l'on pose une question à la Chambre, ne peut répondre à deux ou trois personnes à la fois. Je vous demande donc de permettre à celui qui a la parole de répondre à une seule question posée par un seul député.
- M. Trudeau: Madame le Président, le chef du parti conservateur m'interrompt sans cesse pendant que je tente de répondre à l'un de ses députés de l'arrière-ban. J'aurais préféré qu'il manifeste un peu plus de respect envers les siens.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Quoi qu'il en soit, puisqu'il insiste tellement pour s'immiscer dans ce débat, je dirai que je ne comprend pas pourquoi il n'arrête pas de crier «une journée». J'ai déjà dit que lorsque la résolution nous reviendra du comité, la Chambre pourra l'examiner pendant une période indéterminée avec la télévision et toute la publicité souhaitée par le chef de l'opposition.

J'ajouterai que la raison pour laquelle nous avons choisi de déférer l'affaire à un comité, c'est que nous étions certains que si nous avions simplement proposé une résolution en une seule étape, le chef de l'opposition aurait crié au meurtre.

- M. Clark: Ce n'est pas ce que le document secret dit.
- M. Trudeau: Il se serait écrié: Comment pouvons-nous étudier la résolution, proposer des amendements et entendre des témoins si le gouvernement nous bâillonne et veut faire adopter la résolution en une seule étape? C'est pour cette raison que nous avons décidé de procéder en trois étapes.
 - M. Clark: La clôture, la clôture et puis la clôture encore.
- M. Trudeau: Madame le Président, je crains fort que l'honorable député ne doive parler à son chef s'il désire obtenir une réponse. Il devra lui demander de se taire.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Madame le Président, je crois plutôt que si je veux obtenir une réponse du premier ministre, je ferai mieux de m'adresser au chef du NPD.

Des voix: Bravo!

- M. Beatty: C'est une question très simple à laquelle le premier ministre peut répondre par oui ou par non. Le premier ministre est-il disposé à donner son appui à la proposition de faire télédiffuser les délibérations du comité?
- M. Trudeau: Madame le Président, le comité peut prendre ses propres décisions à cet égard.

L'ÉNERGIE

L'EXPORTATION DE PÉTROLE ET DE GAZ NATUREL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre puisque le ministre de l'Énergie est absent.

Questions orales

Une voix: Nous n'avons pas de ministre de l'Énergie.

M. Waddell: Le 6 décembre 1979, le ministre de l'Énergie a dit ce qui suit à la Chambre:

La pire chose que nous puissions faire serait d'exporter notre gaz pour ramasser de l'argent rapidement ou pour soutenir notre dollar qui s'effrite; en agissant ainsi nous devrions à terme couvrir nos besoins énergétiques grâce à des ressources plus coûteuses et plus polluantes, le charbon par exemple. Il convient d'être très circonspect à l'égard de ces gains illusoires à court terme.

Pourtant, la semaine dernière, le ministre a discrètement approuvé, au cours d'une réunion du Cabinet, l'exportation de gaz naturel synthétique, produit à partir de pétrole de l'Alberta à l'usine de Sarnia de la société d'État Petrosar. Nous avons déjà exporté des quantités de pétrole et de gaz qui auraient suffi à chauffer 100,000 foyers canadiens pendant cinq ans. Voici la question que je voudrais poser au premier ministre: quelle est la politique du gouvernement? Allons-nous nous conformer aux principes énoncés par le ministre selon lesquels nous ne devons pas vendre nos ressources pour réaliser des gains illusoires à court terme, ou bien cette politique est-elle reflétée par la décision du gouvernement de brader nos ressources? Quelle est donc la politique du gouvernement?

- M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme le député le sait certainement, madame le Président, l'exportation de gaz naturel canadien est contrôlée par l'Office national de l'énergie. Les démarches au sujet desquelles le député s'interroge ont été approuvées par l'Office, ayant satisfait à toutes ses épreuves.
- M. Waddell: Ce n'est pas du tout une réponse, madame le Président. Je pose donc ma question supplémentaire au premier ministre que je prie de bien vouloir répondre en personne. En juillet, son gouvernement a approuvé la construction du premier tronçon du pipe-line qui servira à vendre à vil prix du gaz albertain aux marchés de la Californie et d'ailleurs. La semaine dernière, ou il y a quelques jours, il y a eu entente pour la vente de gaz naturel à des services publics de New York. Le Times titre: «14 services publics de l'Est obtiendront du gaz canadien». Enfin, l'Office national de l'énergie a approuvé la vente, par Gaz Métropolitain, de gaz naturel liquéfié au New Hampshire.

Le premier ministre a dit à mon chef qu'il n'est disposé à rien faire au sujet de la propriété des entreprises pétrolières sous contrôle étranger. Devant ces preuves de bradage de notre gaz et de notre pétrole, va-t-il maintenir encore sa politique de vente à vil prix des ressources canadiennes?

• (1450)

M. MacLaren: Madame le Président, le député devrait savoir que, selon les méthodes de l'Office national de l'énergie, ce dernier doit décider s'il y a ou s'il n'y a pas de stocks excédentaires par rapport aux besoins canadiens. Ce contrôle prudent garantit aux Canadiens que les exportations de gaz naturel sont justifiées par l'existence de réserves suffisantes. C'est cette politique qui est appliquée dans les divers cas mentionnés par le député.